



ESTIMATION

N° D202512-945

En date du 11/12/2025

Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

LOGIVAL

Mme Valerie CHARPENAY

116 Chemin de Crepan
38540 Heyrieux

SIRET : 478270085

Adresse du chantier

114 Rue d'Italie
38110 La Tour-du-Pin

VMC

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	Fournitures VMC				
1.1	Caisson VMC collectif simple flux Caisson d'extraction collectif simple flux pour 6 logements, débit nominal 900 m ³ /h, moteur basse consommation, avec supports antivibratiles	1 u	2 800,00 €	10.0 %	2 800,00 €
1.2	Bouche d'extraction hygro cuisine Bouche d'extraction hygroréglable pour cuisine, débit 45/135 m ³ /h	6 u	45,00 €	10.0 %	270,00 €
1.3	Bouche d'extraction hygro salle de bain Bouche d'extraction hygroréglable pour salle de bain, débit 15/45 m ³ /h	6 u	38,00 €	10.0 %	228,00 €
1.4	Bouche d'extraction hygro WC Bouche d'extraction hygroréglable pour WC, débit 15/30 m ³ /h	6 u	35,00 €	10.0 %	210,00 €
1.5	Gaine semi-rigide DN 125 Gaine semi-rigide PVC diamètre 125 mm pour raccordement bouches, au mètre linéaire	80 ml	8,50 €	10.0 %	680,00 €
1.6	Gaine rigide collectrice DN 200 Gaine rigide PVC diamètre 200 mm pour collecteur principal, au mètre linéaire	30 ml	18,00 €	10.0 %	540,00 €
1.7	Coudes, raccords et piquages Ensemble de coudes 90°, raccords de réduction et piquages pour réseau VMC	1 ens	320,00 €	10.0 %	320,00 €
1.8	Colliers de fixation Colliers de fixation métalliques pour gaines, fourniture selon besoin	1 ens	180,00 €	10.0 %	180,00 €
2	Installation et pose				

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
2.1	Pose du caisson VMC en toiture Pose et fixation du caisson VMC collectif en toiture avec supports antivibratiles et étanchéité	5 h	65,00 €	10.0 %	325,00 €
2.2	Installation du réseau de gaines Pose et raccordement des gaines d'extraction dans les combles et colonnes techniques, fixation par colliers	18 h	55,00 €	10.0 %	990,00 €
2.3	Pose des bouches d'extraction Pose et raccordement des bouches d'extraction dans les pièces humides de chaque logement	10 h	55,00 €	10.0 %	550,00 €
3 Électricité et mise en service					
3.1	Raccordement électrique du caisson Raccordement électrique du caisson VMC au tableau électrique commun avec protection dédiée	4 h	60,00 €	10.0 %	240,00 €
3.2	Fourniture câble et protections Fourniture câble électrique 3G2,5 mm ² , gaine IICTA, disjoncteur 10A	1 ens	180,00 €	10.0 %	180,00 €
3.3	Mise en service et réglages Mise en service du système VMC, équilibrage des débits par logement, contrôle de fonctionnement	3 h	65,00 €	10.0 %	195,00 €
4 Traversée de toiture et finitions					
4.1	Chapeau de toiture VMC Chapeau de toiture pour extraction d'air avec grille anti-intrusion et protection pluie	1 u	280,00 €	10.0 %	280,00 €
4.2	Traversée étanche de toiture Création de traversée étanche en toiture avec collarette et étanchéité adaptée au type de couverture	4 h	70,00 €	10.0 %	280,00 €
4.3	Finitions et nettoyage Finitions des passages de gaines, rebouchage, nettoyage du chantier	3 h	50,00 €	10.0 %	150,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

Total net HT	8 418,00 €
TVA (10.0%)	841,80 €
Total TTC	9 259,80 €

Net à payer 9 259,80 €

Offre valable jusqu'au **10/01/2026**

Bon pour accord et signature

Fait le :
À :

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.